

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
projet de réalisation d'un parc photovoltaïque
lieu-dit «Les usages»
commune de Gron (18800)

Par arrêté préfectoral N° DDT 2025-039, **une enquête publique**, portant sur le projet susvisé, est ouverte **du lundi 14 avril 2025 (09h00) au mardi 20 mai 2025 (17h00), soit pendant 37 jours consécutifs**.

Cette enquête publique s'inscrit dans le cadre d'une demande de permis de construire déposée par la société CS de Gron.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Gron, lieu unique et siège de l'enquête. Il comprend une demande de permis de construire, accompagnée notamment d'une étude d'impact et d'une note de présentation non technique du projet.

Monsieur Patrick ANDRÉ a été désigné commissaire enquêteur et Monsieur Olivier ALLEZARD, commissaire enquêteur suppléant, par le tribunal administratif d'Orléans.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter et prendre connaissance du dossier en versions :

- papier et électronique sur un poste informatique mis à disposition, à la mairie de Gron, aux jours et horaires habituels d'ouverture, sise, 19 place de l'Église,
- numérique, sur le site internet départemental de l'État (IDE) : www.cher.gouv.fr ; onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques ».

Le public pourra formuler ses contributions pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition à la mairie de Gron, aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- au commissaire enquêteur, qui se tiendra à sa disposition lors des permanences en mairie de Gron les :

- lundi 14 avril 2025 de 09h00 à 12h00,
- samedi 19 avril 2025 de 09h00 à 12h00,
- jeudi 24 avril 2025 de 14h00 à 17h00,
- vendredi 16 mai 2025 de 14h00 à 17h00,
- mardi 20 mai 2025 de 14h00 à 17h00.

- par courrier déposé ou transmis par voie postale à la mairie de Gron – à monsieur le commissaire enquêteur : enquête publique - projet de parc photovoltaïque «Les Usages»,
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-ep-gron@cher.gouv.fr

Les contributions, déposées en mairie ou transmises par voie postale, seront annexées au registre d'enquête et consultables en mairie. Les contributions transmises, par voie électronique, seront consultables sur le site IDE.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Cher – DDT du Cher – Mission appui au pilotage, juridique et communication – 6, place de la pyrotechnie – 18019 Bourges Cedex, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à Madame Clara Chatoney – VALECO - 188 rue Maurice Bejart - 34 080 Montpellier - Tél : 0676841786 – mail : clarachatoney@groupevaleco.com.

Le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions, accompagnés de l'exemplaire du dossier mis à disposition au siège de l'enquête, le registre d'enquête et documents annexés, à monsieur le préfet du Cher - DDT du Cher - **dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.**

Le dossier, ainsi que le rapport du commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Gron, à la préfecture du Cher auprès de la DDT et consultables sur le site internet départemental de l'État : www.cher.gouv.fr

Au terme de l'enquête publique et au vu du rapport, des conclusions et avis du commissaire enquêteur, monsieur le préfet du Cher est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté préfectoral, la décision relative à la demande de permis de construire.

Bourges, le 04 février 2025

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental par intérim,

Signé

Yannick PASTOUREAU